

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du ministre des finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

En application de la 4ème résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 2025, SICAV AVENIR informe ses actionnaires et le public qu'elle règle, au titre de l'exercice 2024 un dividende de 2,111 dinars par action.

Ce dividende est mis en paiement à partir du mardi 13 mai 2025 aux guichets de la STB selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 13 mai 2025, la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.